

**La réserve de Seilles :
esquisse de son intérêt botanique (*)**

par E. SERUSIAUX et R. LIBOIS (**)

Lors de sa séance du 5 septembre 1974, le Conseil communal de Seilles a approuvé une convention avec les «Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique» a.s.b.l. érigeant en réserve naturelle les terrains compris entre le Bois de Foresse et le Bois des Plantes. Cependant, et comme nous le verrons plus loin, le statut de cette réserve est loin d'être satisfaisant. En esquissant l'intérêt botanique du site, le but de la présente note est de souligner la nécessité de sa conservation tant au point de vue scientifique que didactique et culturel.

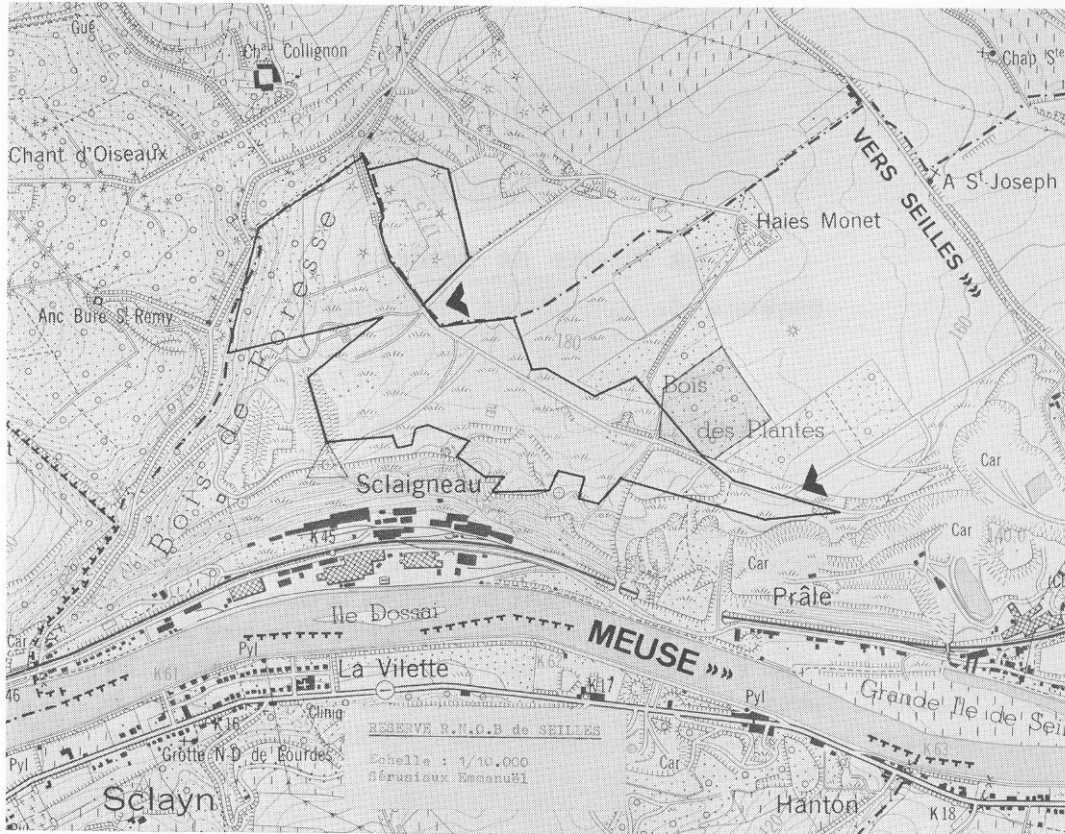
1. Historique du site

Dès le xvii^e siècle déjà, le site du Boltry est occupé par des carrières, d'étendue restreinte certes, mais d'une importance certaine pour l'époque. D'anciens noms de lieux-dits comme «plompière» évoquent les exploitations de galène aux abords du site. Des buttes boisées — derniers

(*) Contribution des «Réserves Naturelles et Ornithologiques de Belgique» a.s.b.l.

(**) Adresse des auteurs : Libois Roland, Rue Séressia, 289 — 5218 PETIT-WARET ;
Serusiaux Emmanuël, Route de Givet, 30 — 5500 DINANT.

témoins de ces anciennes mines — isolées au sein des champs cultivés sont toujours visibles. Les pratiques agro-pastorales sont importantes : l'élevage du mouton constitue une ressource non négligeable et supplante celui du gros bétail. Un dénombrement datant des environs de 1700 renseigne 180 moutons dans les bergeries du château de Seilles, alors que le nombre de bêtes à cornes n'excède pas 50 pour le même château.



CARTE 1. — Localisation et extension de la réserve R.N.O.B. de Seilles ; les deux flèches indiquent les possibilités d'accès à la réserve. (Echelle : 1/10 000)

L'influence des moutons est énorme : ceux-ci paissent un peu partout, sur les «triches» (1) comme dans les bois où ils occasionnent des dégâts assez importants si l'on en croit les écrits juridiques de l'époque (2).

(1) triche = terrain du type pelouse, non cultivé ; diminutif : trichon.

(2) De nombreux litiges opposaient les éleveurs de moutons et les propriétaires de bois ;

Au XVIII^e siècle, les moutons sont toujours nombreux à Seilles comme à Landenne, et pâturent vraisemblablement encore aux abords de Foresse.

La carte de Ferraris (1780) nous renseigne ce bois comme de la haute futaie, tandis que les versants de la vallée y sont notés comme couverts de pelouses buissonneuses ou de taillis. L'endroit où se trouve actuellement une lande à bruyères était alors cultivé et le restera jusqu'en 1946.

Vers la moitié du XIX^e siècle, un grand nombre d'usines s'installent dans la vallée mosane, et c'est à cette époque que des fours à zinc ouvrent leurs portes à Sclaigneau. La Société Dumont acquiert un ravin situé entre le ruisseau de Loyisse et les rochers de Sclaigneau, face à l'île Dossai.

Il sera rapidement comblé par les gangues de minerai dont les fours doivent se débarasser, et deux terrils vont grandir là.

Vers 1880, la construction sur la crête d'énormes cheminées est entreprise⁽³⁾. Elles sont reliées à l'usine de la vallée par des conduits maçonnés à même le versant. Jusqu'en 1940, elles vont cracher du SO₂ en grandes quantités : ce gaz toxique va profondément altérer la végétation du site. Les pelouses actuelles sont le résultat de cette intoxication généralisée et du pacage des moutons, encore important au XIX^e siècle, même après l'implantation des fours.

En 1940, les fours cessent toute activité ; ce ne sont plus maintenant que ruines hideuses. D'autres facteurs cependant vont affecter l'évolution du site :

en témoignent ces quelques lignes extraites d'un document daté de 1657 et intitulé «Visitation des communes de forestz, houssoy, mohesale par le conseiller du Baillage des bois du comté de Namur au sujet du paturage des bestes a laines». Ce texte figure dans les archives de Huy, ban de Seilles, liasse 88.

«(...) ils nous ont montres un terne ou il ij a bois croissant appelle forestz contenant plus de cent boniers, declarant que leurs bestes a laines nij ont ete paistre depuis l'interdiction faite par les susdites sentences advouant neant moins qu'elles ont estes paistre aucune fois en ladite communaute nome Boltrij et qu'elles n'ont outrepassé le trichon de P*ai*uisse plompiere combien qu'ils aijent droit de ce faire ainsij que de tout temps. (...)

Les dits Seigneurs ont denie qu'il ij eust des belles plantes de bois qu'au contraire que ce sont que trieux remplis de fescheres, genettes, espines et parfois quelques mechantes broussailles (...) et le dit fiscal nous a pareillement montre que le dit lieu etoit plein de buissons de bon bois et que cependant les bestes a laines des dits Seigneurs ij sont continuellement.»

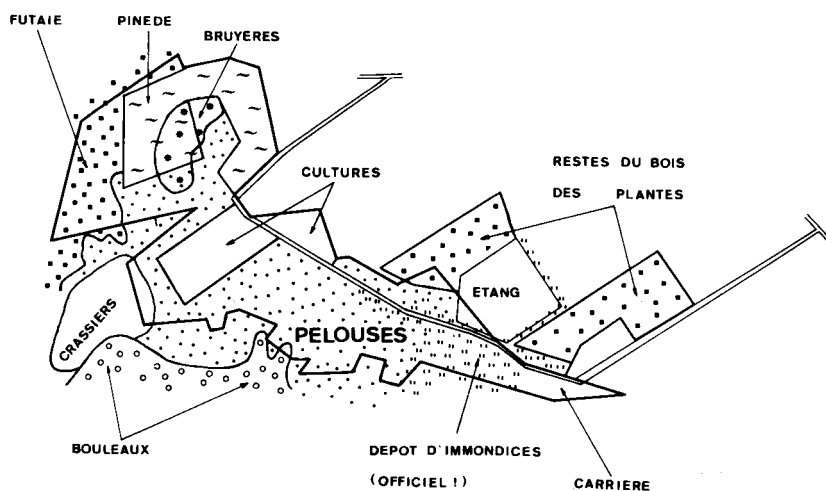
(3) La date de construction de ces cheminées est gravée dans une pierre incorporée à la maçonnerie. La première date de 1882, elle est en pierres, comme trois autres qui seront construites par la suite. (Deux d'entre elles subsistent encore, l'une de 1896, l'autre de 1898-1899). Des deux cheminées en briques qui furent édifiées par après, l'une vient d'être démolie.

- plantation de pins vers 1946 dans une parcelle cultivée au nord de la réserve,
- extension importante des carrières,
- défrichage d'une partie du Bois des Plantes vers 1950 en vue d'obtenir de nouvelles terres de culture,
- édification en 1968 d'un bassin de décantation (Carrières Carmeuse) aux dépens des pelouses et du Bois des Plantes,
- exploitation des terrils en vue de disposer de matériaux d'empierrement lors de la construction de l'autoroute de Wallonie toute proche,
- récente mise en service d'un gigantesque dépotoir « officiel » et déversements de terres et de chaux.

Signalons également qu'après la dernière guerre, les pelouses de Seilles ont servi de terrain d'entraînement à l'armée belge ; ceci explique la présence de nombreux trous et tranchées dans la réserve.

Depuis plusieurs années, les naturalistes de la région avaient remarqué les multiples aspects intéressants du site et y multipliaient leurs observations. Conscients du rôle socio-culturel qu'il pourrait également jouer (promenades, visites guidées, ...), ils voyaient avec indignation le site s'altérer de plus en plus : pratique du moto-cross, dépôts clandestins d'immondices, ...

La mise en réserve s'avérait indispensable et un premier résultat a donc été obtenu.



CARTE 2. — Végétation de la réserve R.N.O.B. de Seilles.

2. Statut de la réserve R.N.O.B.

- Localisation : rive gauche de la Meuse, un peu en amont de l'agglomération «Andenne-Seilles» ; sur les communes de Seilles et de Landenne s/Meuse.
- Position sur les cartes I.F.B. : G6/12 et G6/22.
- Propriétaire : Commune de Seilles.
- Superficie app. : 50 ha.
- Conservateur : LIBOIS Roland.

Le site a donc été placé sous la gestion des R.N.O.B. et l'accès au public est autorisé moyennant respect d'un règlement.

La convention actuelle doit être considérée comme un premier pas vers la protection effective du site ; en effet :

«art. 14. La présente convention devient caduque et n'est plus opposable à l'Administration Communale, si les nécessités d'une exploitation du sol ou du sous-sol exigeaient que les zones actuellement réservées à la réserve reçoivent une autre destination.» En bref : si les carrières doivent s'étendre, tant pis pour la réserve!

«art. 15. Il est expressément stipulé que l'Administration Communale de Seilles est dégagée des obligations précisées dans la présente convention si l'exécution de ces obligations devait constituer une charge financière pour la commune.» !!

3. Aperçu botanique

3.1. LA FUTAIE ET LA PINÈDE

Le Bois de Foresse occupe tout le versant gauche de la vallée du Ruisseau de Loyisse ; la zone réservée constitue une futaie sur taillis dont la partie bordant le ruisseau vient d'être soumise à une coupe drastique. Les fûts de hêtre souvent imposants sont dispersés dans un taillis ± dense de cépées de chênes, de charme et de noisetier. Installée sur roche-mère calcaire, la hêtraie se voit enrichie de l'aulne et du frêne au bord du ruisseau.

Les deux relevés suivants permettent de se faire une idée précise des deux faciès présents :

- a. Futaie sur taillis en pente moyenne ; pH des couches humifères = 6.5 ; pH à — 50 cm = 7.0.

Strate arborescente : *Fagus sylvatica* (gros fûts) : 4 ; *Betula pendula* : 1.

Strate arbustive : *Acer campestre* : + ; *A. pseudoplatanus* : + ; *Aesculus hippocastanum* : + ; *Carpinus betulus* : 3 ; *Corylus avellana* : 1 ; *Quercus robur* : 2.

Strate herbacée : *Campanula trachelium* : + ; *Convallaria majalis* : 1 ;

Deschampsia flexuosa : + ; *Dryopteris carthusiana* : + ; *D. filix-mas* : + ; *Epipactis helleborine* : + ; *Lonicera xylosteum* : + ; *Luzula sylvatica* : + ; *Mercurialis perennis* : + ; *Rubus sp.* : + ; *Scrophularia nodosa* : + ; *Teucrium scorodonia* : + .

Strate muscinale : Musci (toutes espèces confondues) : 1. (Les espèces non identifiées in situ se sont révélées être : *Atrichum undulatum*, *Bryum sp.*, *Mnium hornum*, *Oxyrrhynchium praelongum* var. *stokesii*, *Rhynchostegium murale*, *Weissia sp.* (prob. *W. controversa*).

b. Taillis en pente sur éboulis de blocs calcaires ; pH des couches humifères = 7.0

Strate arbustive : *Carpinus betulus* : 3 ; *Corylus avellana* : 2 ; *Quercus robur* : 2.

Strate herbacée : *Campanula trachelium* : + ; *Mercurialis perennis* : 4 ; *Scrophularia nodosa* : + .

Strate muscinale : Musci (toutes espèces confondues) : 2.

La coupe en bordure du ruisseau (eau à pH = 7.0-7.2) est envahie d'une végétation herbacée dense formée de *Angelica sylvestris*, *Campanula trachelium*, *Carex pairae*, *Deschampsia flexuosa*, *Epilobium angustifolium*, *E. hirsutum*, *E. parviflorum*, *Eupatorium cannabinum*, *Euphorbia amygdaloides*, *Filipendula ulmaria*, *Geranium robertianum*, *Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Juncus articulatus*, *J. effusus*, *J. tenuis*, *Lysimachia nummularia*, *Melandrium dioicum*, *Myosotis scorpioides*, *Ranunculus repens*, *Rumex obtusifolius* subsp. *obtusifolius*, *R. sanguineus*, *Scrophularia auriculata*, *Urtica dioica*, *Veronica beccabunga*, ...

Au sommet du versant, et après une zone à *Agrostis tenuis* très abondant (parfois mêlé de *Centaureum erythraea*, *Holcus lanatus*, *Juncus effusus*), la futaie fait place à une pinède à *Pinus sylvestris*. Les pins, plantés en rangs serrés, atteignent 5-6 m et sont hérissés, depuis la base, de nombreuses branches mortes cassées. Le pH de la litière descend jusque 5.0. Cette pinède est souvent mêlée de *Betula pendula*, plus rarement de *B. pubescens*.

Une splendide mais restreinte lande à bruyères peut être observée dans la zone Nord de la réserve. Le microrelief y est assez aberrant puisqu'il se présente comme de profonds sillons parallèles ; c'est d'ailleurs dans ceux-ci que se localise *Calluna vulgaris*.

Relevé : lande à bruyères sur sable ; pH superficiel = 5.5-6.0. *Calluna vulgaris* : 5 ; *Festuca sp.* : + ; *Juncus effusus* : + ; *Thymus pulegioides* : + .

Bryophytes : (*Brachythecium rutabulum*, *B. velutinum*, *Ceratodon purpureus*, *Pseudoscleropodium purum*, *Rhytidiadelphus squarrosus*) 1.

Lichens : *Cladonia fimbriata* : 2 ; *Cl. pyxidata* var. *pocillum* : + .

La distribution de *Calluna vulgaris* dans la réserve est curieuse puisque la plante croît en peuplements quasi purs dans la pinède à bouleaux et dans les pelouses (cf. plus loin) et s'arrête sans raison apparente. Cette distribution est représentée sur la carte.

Enfin, il faut mentionner, à proximité de la lande, la présence de *Salix capraea* et *S. purpurea* le long d'une profonde rigole d'écoulement, en compagnie de *Betula pendula*. *Epipactis helleborine* est fréquent dans ce milieu. C'est dans cette station que l'on peut observer des lichens épiphytes dans la réserve : *Lecanora conizaeoides*, *Parmelia sulcata*, *P. subaurifera*, *Physcia tenella* et *Xanthoria parietina*.

3.2. LES PELOUSES

Les pelouses qui couvrent une grande partie de la réserve en constituent l'intérêt essentiel tant au point de vue esthétique et qu'au point de vue biologique s. str. Comme nous l'avons indiqué au point 1, elles nous semblent être le résultat du pacage des moutons et le stade ultime de l'altération de la végétation par le SO₂ atmosphérique.

Une observation fine permet d'y distinguer au moins deux faciès :

- faciès à *Festuca nigrescens*,
- faciès à *Calamagrostis epigeios*.

Faciès à Festuca nigrescens.

Relevés n°	1	2	3	4	5	6	7	8
Plantes caractéristiques :								
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	2	1	2	+	1	+	+	—
<i>Agrostis tenuis</i>	+	+	1	5	5	5	4	4
<i>Cladonia fimbriata</i>	+	1	+	+	1	1	+	1
<i>Cl. pyxidata</i>	1	+	+	—	—	+	+	—
<i>Cl. symphicarpia</i> (*)	1	1	+	+	+	—	—	—
<i>Campanula rotundifolia</i>	+	+	+	1	1	+	1	1
<i>Centaurium erythraea</i>	+	+	+	+	+	—	—	+
<i>Cerastium vulgatum</i>	1	1	1	+	1	+	1	1
<i>Diploschistes scruposus</i> var. <i>bryophilus</i>	1	1	+	+	+	+	1	—
<i>Festuca nigrescens</i>	2	2	2	4	4	1	4	3
<i>Holcus lanatus</i>	1	1	2	2	1	1	+	+
Musci (**)	2	2	1	+	+	1	+	+
<i>Rumex acetosa</i>	1	1	+	1	+	1	1	+
Plantes non constantes :								
<i>Agropyron repens</i>	—	—	—	—	—	—	+	—
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	—	+	—	—	+	—	+	—
<i>Calluna vulgaris</i>	—	—	—	—	—	—	—	+
<i>Carlina vulgaris</i>	—	+	—	+	—	+	+	—
<i>Cuscuta epithimum</i>	—	—	—	—	—	1	—	—
<i>Erophila verna</i>	—	—	1	—	—	—	+	—
<i>Euphrasia stricta</i>	+	—	1	—	—	1	+	—
<i>Genista tinctoria</i>	—	—	—	—	1	—	—	—
<i>Hieracium pilosella</i>	—	—	—	+	+	—	1	—

<i>Juncus effusus</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	+
<i>Linum catharticum</i>	—	+	—	+	—	—	—	—	—
<i>Lotus corniculatus</i>	—	—	+	—	—	—	—	+	—
<i>Luzula campestris</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	+
<i>L. multiflora</i>	—	—	—	—	—	+	—	—	+
<i>Pteridium aquilinum</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	+
<i>Solidago virgaurea</i>	—	—	—	—	—	—	+	—	—
<i>Betula pendula</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	2
<i>Quercus robur</i> (***)	—	—	—	—	—	—	—	—	2

(*) D'autres espèces de *Cladonia* peuvent se rencontrer occasionnellement : *Cl. furcata*, *Cl. rangiformis*, *Cl. subulata*.

(**) Les espèces non identifiées in situ se sont révélées être : *Amblystegium serpens*, *Ceratodon purpureus*, *Hylocomium splendens*, *Pseudoscleropodium purum*.

(***) En dehors des relevés, on peut rencontrer occasionnellement : *Galium verum*, *Sarothamnus scoparius*.

Relevés 1 à 3 : pelouses ouvertes, faciès à *Festuca nigrescens* et riches en bryophytes et en lichens.

Relevés 4 à 7 : pelouses fermées, faciès à *Festuca nigrescens* et riches en *Agrostis tenuis*.

Relevé 8 : colonisation forestière.

pH des sols (— 10 cm de la surface) : relevés 1 à 7 : variant entre 5.5 et 6.5

relevé 8 : 6.0

Lorsque des immondices ou des terres argilo-limoneuses sont déposées dans les pelouses, leur végétation se banalise fortement : la plupart des plantes caractéristiques disparaissent et des rudérales s'installent (cf. 3.4).

La pratique — aujourd'hui définitivement interdite — du moto-cross dans ces pelouses avait condamné toute végétation aux endroits de passage. Ces pistes sont recolonisées d'abord par *Agrostis gigantea* et *Cerastium vulgatum*, puis par un faciès quasi pur à *Agrostis tenuis* et finalement par un retour à la pelouse «normale».

Faciès à Calamagrostis epigeios tout à fait dominant.

Ce faciès est présent en taches isolées dans les pelouses où domine *Festuca nigrescens* — on y note un pH légèrement supérieur (6.5-7.0) — et sur les éboulis calcaires ou dolomitiques où la grande graminée est accompagnée de *Clematis vitalba*, *Polygonatum multiflorum* et *Solanum dulcamara*. *Calamagrostis epigeios* est également abondant dans les parties en contrebas de champs cultivés et qui reçoivent les eaux d'écoulement chargées de chaux et d'engrais.

Au pied du versant mosan, on note une importante colonisation des éboulis par les bouleaux (*Betula pendula*, plus rarement *B. pubescens*) figurant un stade préforestier. On y note également *Acer pseudoplatanus*,

Salix capraea, *Clematis vitalba*, *Rubus div. sp.*, *Eupatorium cannabinum*, *Hypericum perforatum*, *Teucrium scorodonia*, ...

Une explication hypothétique des relations entre ces différentes associations est présentée dans le tableau final.

3.3. LES ROCHERS

Comme nous l'avons déjà souligné, les éboulis calcaires et dolomitiques sont colonisés par la pelouse à *Calamagrostis epigeios*, qui s'observe également sur les crêtes rocheuses. L'influence du SO₂ s'est faite fortement sentir dans ce milieu : la végétation est pauvre (notamment la végétation lichénique, formée presque exclusivement d'espèces banales et fortement toxitolérantes ; cette pauvreté lichénique des crêtes fréquentées par les oiseaux est remarquable) ; le pH des «croûtes» de sol sur la dolomie est acide! (= 6.5-7.0).

Phanérogames : *Berberis vulgaris*, *Calamagrostis epigeios*, *Cardaminopsis arenosa*, *Clematis vitalba*, *Ligustrum vulgare*, *Melica ciliata*, *Polygonatum multiflorum*, *Rumex scutatus*, *Sedum acre*, *Solanum dulcamara*.

Mousses : *Schistidium apocarpum*, *Tortula muralis*, *Weissia sp.*

Lichens : *Candelariella aurella*, *Lecanora dispersa*, *L. muralis*, *Physcia caesia*, *P. tenella* et *Verrucaria sp.*

3.4. LA VÉGÉTATION RUDÉRALE, DES CRASSIERS, DE L'ÉTANG ET SES ABORDS

Les crassiers industriels de la partie Ouest de la réserve sont colonisés par trois faciès différents : — à petites caryophyllacées annuelles (surtout *Arenaria serpyllifolia subsp. serpyllifolia*), — à jeunes pieds très abondants de *Betula pendula*, — à *Juncus effusus* et à *Buddleia davidii*.

On doit également mentionner la présence du lichen *Stereocaulon denudatum* sur les déblais calaminaires des anciennes usines à zinc Dumont.

La partie Est de la réserve est considérablement abîmée par les extensions des Carrières Carmeuse et surtout par les dépôts d'immondices (dont un gigantesque dépôt officiel!) et de terres de remblai. Les abords de l'étang et, en divers endroits, les pelouses souffrent beaucoup de ces dépôts sauvages.

Une végétation rudérale très banale s'installe à ces endroits ; on peut y distinguer plusieurs faciès :

- faciès largement dominé par *Tussilago farfara*, pionnier sur les dépôts de lourdes terres limoneuses et de déchets de chaux ;

- faciès à plantes nitrophiles des terrains vagues (*Artemisia vulgaris* et *Tanacetum vulgare*) ;
- faciès de colonisation par des bosquets souvent denses de *Salix capraea*.

L'herborisation du 29/VII/74 a permis d'observer dans ces zones rudéralisées : *Achillea millefolium*, *Agrimonia eupatoria*, *Agropyron repens*, *Anagallis arvensis*, *Arrhenaterium elatius*, *Artemisia vulgaris*, *Centaurea serotina*, *Cirsium vulgare*, *Erigeron acris*, *Erophila verna* subsp. *spathulatha*, *Galeopsis tetrahit*, *Galium aparine*, *G. cruciata*, *Glechoma hederacea*, *Hieracium pilosella*, *Inula conyza*, *Lamium album*, *L. amplexicaule*, *Oenothera biennis*, *Origanum vulgare*, *Picris hieracioides*, *Polygonum aviculare*, *Ranunculus bulbosus*, *Reseda luteola*, *Rumex crispus* var. *crispus*, *Sedum acre* (localement abondant), *Senecio viscosus*, *Tussilago farfara* et *Urtica dioica*.

Nous rangeons également ici un faciès à *Mercurialis annua* (très abondant et accompagné de *Fumaria officinalis*, *Sonchus arvensis* et *S. asper*). Ce faciès apparaît dans des parcelles de pelouses labourées et recouvertes de chaux préalablement à la mise en culture.

L'étang, dont une minuscule partie seulement est réservée, est un bassin de décantation des carrières Carmeuse : un flot d'eau chargé de boues calcaires y est régulièrement déversé. La cavité artificiellement constituée au détriment du «Bois des Plantes» se comble progressivement et le niveau d'eau (pH = 7.5-8.0) s'élève constamment et envahit les pelouses du bord Est de l'étang.

Les boues une fois exondées sont colonisées par *Herniaria glabra*, *Bryum argenteum*, *Funaria hygrometrica*, et finalement par *Salix viminalis*. Pas de végétation typiquement aquatique si ce n'est *Potamogeton crispus* et *Typha latifolia*. Enfin, les pelouses du bord Est de l'étang, plus humides, se voient enrichies de *Carex hirta* (e.a. la forme *hirtiformis*) et de *Festuca arundinacea*.

4. Conclusions

Les pelouses dolomitiques de Seilles résultent, comme bon nombre de biotopes de ce genre, du pâturage des moutons fort important jadis dans le cadre des pratiques agro-pastorales. Malheureusement, la végétation initiale a subi l'influence néfaste du SO₂ provenant des usines toutes proches et qui a véritablement empoisonné le site. Une végétation de type particulier s'est alors développée, donnant à la réserve son caractère et son intérêt actuels. A notre connaissance, des pelouses à *Festuca nigrescens* ou à *Calamagrostis epigeios* n'ont jamais été décrites dans nos régions. De plus, la diversité des biotopes représentés sur une surface restreinte est remarquable.

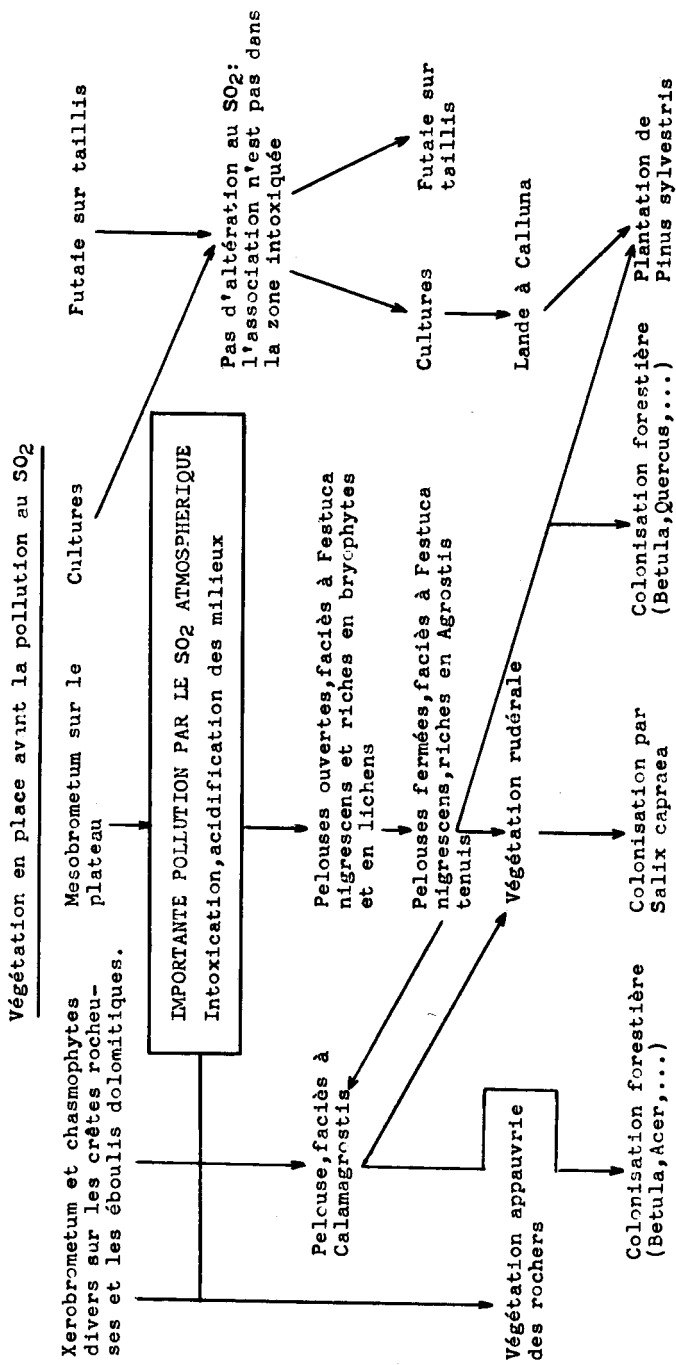


TABLEAU. — Explication hypothétique des relations entre les différentes associations de la réserve R.N.O.B. de Seilles.

Pour la révision ou la détermination de notre matériel, nous avons bénéficié de l'aide de MM. AUQUIER P., DE SLOOVER J.-L., DUVIGNEAUD J. Il nous est très agréable de les en remercier.

La partie historique de cette note a pu être rédigée grâce à l'aimable collaboration de M. PLANARD J. de Petit-Warêt ; nous lui en sommes reconnaissants.
